



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Plateformes départementales microcrédits personnels pour la Gironde et le Lot-et-Garonne

Publics concernés

Association

Domaines secondaires

Égalité , Solidarité , Financement

Le microcrédit permet de répondre aux besoins de celles et ceux qui, en situation difficile, se sont vu refuser un prêt nécessaire à la concrétisation d'un projet. La Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires (Groupe Caisse des dépôts et des consignations) ont mené depuis 2018 une expérimentation sur 10 des 12 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine, sur la base d'une plateforme par département, portée par un opérateur associatif. Vous êtes une association de Gironde ou du Lot-et-Garonne déjà impliquée dans le microcrédit. La Région, en partenariat avec la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts et Consignations), souhaitent développer, avec vous, le microcrédit personnel via la mise en place de plateformes départementales microcrédits personnels sur votre territoire.

Échéances

31 décembre 2021 : date limite pour envoyer le dossier de candidature par mail

Objectifs

Formaliser 2 nouveaux partenariats départementaux, entre la Banque des Territoires, la Région Nouvelle-Aquitaine et un opérateur associatif en capacité de couvrir un territoire départemental

Créer de nouvelles plateformes sur les départements non couverts en Région Nouvelle-Aquitaine, en Gironde et Lot-et-Garonne

Bénéficiaires

Les associations du territoire de la Gironde et du Lot-et-Garonne en Nouvelle-Aquitaine ayant une expérience dans l'accompagnement du publics vers le microcrédit personnel. L'opérateur, de statut associatif, peut être lui-même prescripteur de microcrédits personnels ou non.

Montant

Financement par la Région :

Le fonctionnement et l'animation de la plateforme à hauteur de 5000 € par an.

Le financement de l'accompagnement des microcrédits personnels à raison de 50 € par dossier (décaissé par les banques) dans la limite de 2 400 dossiers pour l'année 2022 sur le territoire régional.

Financement par la Banque des Territoires :

Le fonctionnement et l'animation de la plateforme à hauteur de 5 000 € par an.

Le financement de l'accompagnement des microcrédits personnels à raison de 50 € par dossier (décaissé par les banques) dans la limite de 2 400 dossiers pour l'année 2022 sur le territoire régional.

Critères de sélection

Sont éligibles, les associations du territoire de la Gironde ou du Lot et Garonne ayant une expérience dans l'accompagnement de publics vers le microcrédit personnel.

Comment faire ma demande ?

Envoi du dossier de candidature, téléchargeable en bas de la fiche, par mail à **solidarites@nouvelle-aquitaine.fr** avant le 31 décembre 2021 minuit

Pièces à joindre à votre dossier :

Les statuts régulièrement déclarés

La liste des membres du bureau

Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom de la structure avec un nom conforme à celui du SIRET et des statuts

Un avis de situation au répertoire SIRENE (téléchargeable sur : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>)

Si le présent dossier n'est pas signé par le/la représentant.e légal.e de la structure, le pouvoir donné par ce/cette dernier.e au/à la signataire

Les comptes approuvés du dernier exercice clos (compte de résultat et bilan financier)

Le rapport du/de la commissaire aux comptes pour les structures qui en ont désigné un.e, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de subventions

Le rapport de la dernière Assemblée Générale (rapport d'activité, moral et financier)

Correspondants